



LA HAUTE SAVOUREUSE

Publication bimestrielle de la Communauté de Communes - 2014 - n°6

Parole à André PICCINELLI, vice-président

Le 13 mai 2014, suite aux élections municipales, j'ai été désigné pour représenter la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse au bureau du SICTOM en qualité de vice-président chargé de la gestion des ordures ménagères avec les compétences suivantes : gestion de la déchetterie fixe, gestion des déchetteries mobiles, étude de faisabilité d'une déchetterie à Champagny et à Masevaux et étude d'un ramassage "porte à porte".

Abordons maintenant les éléments de la situation actuelle. Concernant la mise en place d'une déchetterie fixe à Champagny, une étude a été réalisée par le cabinet Berest de Colmar. Vu les coûts élevés annoncés en investissement, en fonctionnement et ceci pour 30 ans au minimum, le Conseil Syndical réuni le 4 mars 2015 a voté pour la suspension du projet. Les élus alsaciens, en prenant connaissance du coût du projet haut-saônois, ont décidé de ne pas donner suite au projet de mise en place d'une déchetterie à Masevaux.

En cette période pleine d'incertitudes au niveau financier, avec les emprunts toxiques liés au SERTRID, nous devons porter tous nos efforts sur des gains en fonctionnement concernant le SICTOM, notamment avec la remise à plat des marchés Plastic-Omnium et Co-

ved. Le SERTRID, dont l'objectif est de trouver des pistes d'économie, a arrêté au 31 mars 2015 son activité au niveau du quai de transfert d'Etueffont. L'économie s'élève à 230 000 € pour le SERTRID mais à contrario le SICTOM se trouve dans l'obligation d'assurer le transport des ordures ménagères à Danjoutin et Bourogne, ce qui implique une charge financière supplémentaire annuelle estimée à 162 450 € HT.

Le Bureau "exécutif" doit donc obligatoirement trouver des solutions d'économie de fonctionnement sur l'ensemble des prestations assurées. L'objectif, au niveau du SICTOM, qui a le pouvoir de décision, sera de contenir le prix des ordures ménagères par habitant, sachant qu'il n'est pas maître des inconnues des autres entités. Il doit cependant maintenir un service de qualité et faire des propositions pour améliorer encore et toujours les services afférents à ses habitants. Le défi est de grande importance pour cette mandature.

A l'occasion de la publication bimensuelle de notre Communauté de Communes, en toute transparence, vous serez informés de l'évolution du SICTOM avec les solutions émises par le Bureau et validées par le Conseil Syndical représentatif de toutes les communes adhérentes au SICTOM.



CONSEIL DU 10 FEVRIER

Vingt et un conseillers sont présents, un est représenté et deux sont absents pour cette première séance de l'année 2015, convoquée par le Président Daniel ROTH, sur un ordre du jour composé de 7 points portant essentiellement sur des questions stratégiques et financières.

Le premier point, en relation avec la une de ce numéro, porte sur les tarifs de la redevance pour les ordures ménagères. En dépit des efforts de recyclage effectués par la plupart des habitants, la facture poursuit sa progression, comme déjà expliqué antérieurement, en raison notamment de l'application de normes environnementales de plus en plus sévères et des incivilités relevées sur les "éco-points" qui engendrent des pénalités et des refus au niveau des services de recyclage. Le tri et le recyclage restent cependant notre outil le plus efficace pour limiter la progression de cette dépense. Les tarifs pour 2015 seront les suivants : part fixe d'accès au service, 72 € ; part fixe liée au volume du bac, 120L - 71 € (sauf foyers 1 personne, 20 €), 180L -

114 €, 240 L - 189 €, 360 L - 278 €, 770L - 502 € ; part variable selon le nombre de levées (au-delà de 6) : 120L - 3,70 €, 180L - 5,55 €, 240 L - 7,40 €, 360 L - 11,10 €, 770L - 23,74 €. *A titre indicatif, notre collectivité produit près de 5000 tonnes de déchets par an (plus de 500 kg/hab.) avec un coût de retraitement qui s'élève à plus de 1 M€, soit en moyenne 20 cts/kg ! Dans cet ensemble, les ordures ménagères proprement dites ne comptent que pour un quart du tonnage.*

Après analyse des besoins et des dépenses, la subvention de fonctionnement attribuée au Centre Socioculturel de la Haute Savoureuse est fixée à 138 909 € pour l'année 2015 ; la plus grande part de cette subvention (80%) est destinée au salaire des animateurs.

Comme suite à la décision antérieure de mettre en place un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, l'assemblée, sur propositions des communes, procède à la désignation des membres du comité consultatif ; 37 membres composeront ce comité.

En quatrième point le Conseil approuve la constitution d'un nouveau "territoire" constitué en vue d'une candidature à l'appel à projets européen LEADER 2014-2020 sous la dénomination "Groupe d'Action Locale du Pays des Vosges Comtoises" dont le porteur juridique sera le "Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Vosges Comtoises" (Cf. l'article de présentation en 4^{ème} page de ce numéro).

Les 3 points suivants portent sur des demandes de subventions qui sont toutes approuvées, à savoir : 100 k€ au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour des travaux d'assainissement sur les communes de Chauv et d'Auxelles-bas ; 10 000 € au titre de la DETR et 9 376 € à l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la réalisation d'un diagnostic des eaux claires parasites sur le réseau d'assainissement de Giromagny.

Toutes les décisions prises lors de cette séance l'ont été à l'unanimité.

Christian CODDET

CONSEIL DU 14 AVRIL

Vingt-trois conseillers sont présents et un est représenté pour cette séance du Conseil Communautaire entièrement consacrée aux questions financières. En l'absence du Président Daniel ROTH, empêché par un douloureux événement familial, c'est le premier vice-président, Jacques COLIN, qui préside la séance.

En premier lieu le Conseil prend connaissance et approuve les comptes administratifs de la Communauté pour l'année 2014 (3 875 k€ de dépenses de fonctionnement pour 4 415 k€ de recettes et 2 822 k€ de dépenses d'investissement pour 1 561 k€ de recettes) ainsi que ceux du service d'assainissement (947 k€ de dépenses de fonctionnement pour 1 153 k€ de recettes et 2 740 k€ de dépenses d'investissement pour 1 772 k€ de recettes).

En prenant en compte les restes à réaliser et les reports des années antérieures, les comptes définitifs laissent apparaître un résultat positif à hauteur de 559 k€ pour le budget communautaire général et de 1 676 k€ pour le budget d'assainissement. Ces résultats font l'objet d'un report à nouveau, dans leurs sections respectives, sur l'exercice 2015. Ces éléments sont en tous points conformes aux comptes de gestion du trésorier qui sont donc également approuvés.

Compte tenu de ces éléments, et bien qu'il soit anticipé que la situation soit amenée à se dégrader dans les années à venir, le Conseil décide de maintenir les taux de la fiscalité à leur valeurs antérieures, à savoir 9,54% pour la taxe d'habitation, 3,29% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et 27,91 % pour la contribution foncière des entreprises.

Sur les bases qui précèdent, le Conseil adopte les budgets primitifs 2015 à hauteur de 4 910 k€ en fonctionnement et 4 642 k€ en investissement pour la Communauté ainsi que 2 053 k€ en fonctionnement et 4 355 k€ en investissement pour le service d'assainissement.

Le Conseil approuve ensuite le lancement de 2 phases de travaux d'assainissement ainsi que les demandes de subventions y afférentes à savoir : 220 k€ à l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et 100 k€ au titre de la DETR pour des travaux d'assainissement collectif sur les communes de Chauv et d'Auxelles-bas (tranche "34") et 179 k€ à l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour des travaux d'assainissement collectif sur la commune de Lepuix (tranche "33"). **Sur proposition** du Président, le Conseil décide de porter à 140 k€ en 2015 la dotation de solidarité com-

munautaire versée aux communes (selon des critères de population pondérés par des indices d'écart de revenus et de potentiel fiscal) et d'y ajouter une part destinée à soutenir les associations sportives à hauteur de 17 747 €.

Le local qui abritait l'office (intercommunal) de tourisme des Vosges du sud, antérieurement mis à disposition par la commune de Giromagny, ayant été détruit par suite de la construction de l'hôtel du Paradis des Loups, le Conseil décide, selon les accords établis antérieurement, de procéder à l'acquisition d'une cellule de 41,80 m² dans ledit hôtel pour un montant de 90 k€ HT, afin de rétablir prochainement ce service.

En dernier point le Conseil décide d'attribuer des subventions aux associations suivantes : 500 € à l'Orchestre d'Harmonie de Giromagny pour l'achat d'instruments, 100 € au centre culturel d'Auxelles-haut, 800 € à l'association Transhumance et Traditions, 1000 € au Comité des Sports et 600 € aux "Amis de Schwabmünchen" pour l'organisation d'échanges de jeunes.

Toutes les décisions mentionnées précédemment ont été prises à l'unanimité.

Christian CODDET

B R E V E S

Changement d'adresse

Vous percevez une retraite de l'Assurance retraite Bourgogne et Franche-Comté et vous avez changé récemment de domicile : pensez à communiquer rapidement votre nouvelle adresse, soit par courrier adressé à la Carsat Bourgogne et Franche-Comté - service gestion des comptes prestataires - 21044 DIJON CEDEX, en mentionnant votre numéro de retraite et votre numéro d'immatriculation à la Sécurité sociale ; soit par internet, sur le site changement-adresse.gouv.fr qui permet d'accéder au service @dèle pour déclarer en ligne, en une seule opération, votre changement d'adresse à plusieurs organismes de votre choix, dont l'assurance retraite (il est nécessaire d'indiquer votre numéro d'immatriculation à la Sécurité sociale). Pour tout renseignement : www.lassurance-retraite.fr

Premier pas

Le club pongiste de Giromagny, en partenariat avec le centre socioculturel, organise la 12^{ème} édition du "premier pas pongiste", le samedi 6 juin au gymnase du collège Val de Rosemont. Cette opération d'initiation et de promotion est le rendez-vous des enfants qui ne sont pas licenciés. Elle concerne les enfants de moins de 11 ans, scolarisés dans le primaire. Le premier pas pongiste est entièrement gratuit par contre l'inscription est obligatoire (avant le vendredi 29 mai) ; les bulletins d'inscription seront distribués dans les écoles et les horaires pour chaque groupe d'âge seront précisés sur les bulletins.

Métiers et Artisanat

La chambre des métiers et de l'artisanat organise un jeu concours du 29 mai au 14 juin dans le but de valoriser l'artisanat et de dynamiser l'action commerciale des entreprises avec à la clef la possibilité de gagner 10 journées de rêve et de nombreux autres lots constitués de produits et de services artisanaux de notre région. Cette opération sera lancée par des "portes ouvertes sur l'artisanat" qui auront lieu le samedi 30 mai à l'espace de la Tuilerie à Giromagny de 10h00 à 18h00. Au programme des démonstrations de savoir-faire, la dégustation de produits régionaux, une exposition artisanale et de voitures anciennes et de nombreuses autres animations.

Concours

Le vendredi 8 et le dimanche 24 mai auront lieu deux concours "club" au centre équestre des Près Heyd. Au programme de ces deux jours des sauts d'obstacles réunissant plusieurs catégories de la club "4" à la club "élite", soit des hauteurs d'obstacle allant de 65 cm à 1,05 m. L'entrée est libre.

Séjour linguistique

Les Amis de Schwabmünchen organisent un séjour linguistique et touristique, avec immersion dans les familles, pour les jeunes Français et Allemands des deux sexes âgés de 13 à 17 ans. Ce séjour réciproque comportera 1 semaine à Schwabmünchen du 1^{er} au 8 août puis 1 semaine à Giromagny, du 8 au 15 août. Renseignements et inscriptions auprès de Barbel LAMPE, présidente des Amis de Schwabmünchen.

Bonne pêche

Le samedi 2 mai l'association de pêche (AAPPMA) de Giromagny organise une journée de formation à la pêche pour les enfants jusqu'à 13 ans. Le rendez-vous est fixé à la pisciculture, route du Rosemont à Vescemont, à partir de 14h00. Ceux qui en disposent peuvent amener leur matériel et des amorces. Cette entrée en matière sera suivie par une journée "truites" le vendredi 8 mai, à la sablière Grosboillot à Chaux où un important alevinage est prévu.

Parcours de citoyenneté

Depuis la loi du 28 octobre 1997 supprimant le service militaire, la formation de tous les jeunes aux enjeux de la défense et de la citoyenneté repose sur un "Parcours de Citoyenneté" qui comporte 3 étapes obligatoires : l'enseignement de défense prodigué dans les établissements scolaires du second degré, le recensement et la participation à une "journée de défense et de citoyenneté". La seconde étape, l'acte de recensement, doit être effectuée par tous les jeunes français, filles et garçons, dès l'âge de 16 ans. L'attestation de recensement est indispensable à l'inscription aux examens publics (CAP, BEP, BAC, concours, conduite accompagnée, permis de conduire, ...). Renseignements auprès du Centre du Service National, 64 rue Bersot, 25027 Besançon ; Tel 03 81 87 18 81 ou sur www.defense.gouv.fr/jdc.

B A I G N A D E E T . . .

Les beaux jours reviennent et incitent à profiter de la nature. Alors pourquoi ne pas profiter, en plus des joies de la natation, du magnifique parc de la piscine intercommunale Béatrice HESS à Etueffont ?

Un lieu de détente idéal dans un cadre grandiose avec des jeux pour les enfants et des coins pique-nique ombragés.



PRATIQUE

Gendarmerie : 03 84 29 30 17 **Pompiers :** 18 **SAMU :** 15
Electricité : 09 72 67 50 90 **Gaz :** 08 00 47 33 33
Syndicat des eaux : 03 84 29 50 19
Pharmacie de garde : 03 84 27 72 16
Médecin de garde : 3966

AGENDA

En Mai

Vendredi 1^{er} : - Baby bourse en salle des fêtes de la mairie de Giromagny organisée par l'association des familles.

Samedi 2 : - Baby bourse à Giromagny (suite);
- Journée de formation à la pêche à la pisciculture de Vescemont à partir de 14h00.

Dimanche 3 : - 4 heures VTT au fort Dorsner de Giromagny organisées par l'USG VTT.

Vendredi 8 : - Journée "truites" à la sablière Grosboillot à Chauz organisée par l'AAPPMA.

Samedi 9 : - Concert de printemps de l'Harmonie de Giromagny à la salle des fêtes de la mairie de Giromagny à 20h30 ;

- Marche de nuit à Rougegoutte organisée par les Copitch's ;

- Journée "truites" à la zone de loisirs de Rougegoutte organisée par le Club Pêche de Rougegoutte.

Dimanche 10 : - Journée "truites" à Rougegoutte (suite).

Dimanche 24 : - Transhumance, montée du troupeau organisée par l'ATT;

- Vide grenier à Chauz organisé par les associations Education Populaire Saint-Martin, les Copains d'Accords et le club de l'AS Chauz.

Samedi 30 : - Journée des métiers et de l'artisanat à l'espace de la Tuilerie à Giromagny (ancien supermarché Netto) de 10h00 à 18h00.

Dimanche 31 : - Trophée régional des jeunes vététistes au fort Dorsner à Giromagny.

En Juin

Samedi 6 : - Braderie des commerçants à Giromagny;
- Premier pas pongiste organisé par le club pongiste de Giromagny, en partenariat avec le Centre Socioculturel, au gymnase du collège Val de Rosemont (pour tous les enfants non licenciés de moins de 11 ans); inscriptions avant le 29 mai.

Dimanche 7 : - Marché aux puces à Auxelles Bas.

Dimanche 14 : - Vide grenier organisé par l'Association Sportive de Rougegoutte.

- Fête des patoisants à Rougegoutte

Samedi 20 : - Fête de la musique à l'ancien presbytère et à l'église de Rougegoutte avec les élèves de l'école de musique et la chorale A CROCH'CHŒUR;

- Fête de la musique à la salle des fêtes de la mairie de Giromagny et au parc du Paradis des Loups.

Dimanche 21 : - Challenge CANDIA organisé par l'Amicale sportive à la halle sportive de Giromagny;

- Fête de la musique à Giromagny (suite);

- Fête foraine sur la place De Gaulle à Giromagny.

LEADER

Dans le cadre de la politique agricole commune, le dispositif LEADER constitue un axe méthodologique du programme de développement rural. Cet axe est destiné à financer des projets pilotes à destination des zones rurales.

Concrètement des territoires (Pays ou Parcs Naturels Régionaux) élaborent une stratégie et un programme d'actions. Ils sont ensuite sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets régional. Les territoires retenus, organisés en Groupes d'action locale (GAL), se voient allouer une enveloppe financière destinée à mettre en œuvre le programme d'actions. Un comité de programmation composé d'acteurs publics et privés locaux assure ensuite la sélection des projets s'inscrivant dans ce programme d'actions

Depuis l'automne 2014, le Pays des Vosges Saônoises et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges mènent une large concertation en vue d'élaborer un dossier de candidature à ce programme européen pour la période 2014-2020. Au total ce sont 170 communes regroupées en 9 communautés de communes qui ont travaillé à la définition d'une stratégie intitulée : «LEADER en Pays des Vosges Comtoises : un territoire nouveau, une ambition partagée, une résilience pour une transition économique et énergétique fondée sur les ressources locales.»

Aujourd'hui le dossier est bouclé et se trouve en phase d'examen au niveau régional. Le résultat de la sélection devrait être connu en juin prochain.

Christian CODDET

Lundi 8 juin 2015

Déchèterie mobile de Giromagny
(parking du stade de football -
rue Jean Moulin)

de 13h30 à 18h00



GRANDE COLLECTE
de
VÊTEMENTS

Le SICTOM de la zone sous-vosgienne et son partenaire INSER-VET organisent une grande collecte de vêtements, chaussures, linges de maison et accessoires.

Le chantier d'insertion INSER-VET redonne à vos vêtements une seconde vie : nous les trions, les proposons à la vente dans nos magasins à prix modique : au 9 avenue du Général De Gaulle à Valdoie, ou au 4 bis rue Saint Antoine à Belfort. Inser-Vet est sensible à l'écologie et recycle tout le textile collecté.

L'association INSER-VET permet de faire travailler des personnes en grande précarité et de favoriser le retour à l'emploi.

Alors n'hésitez pas à soutenir l'emploi local et à déposer vos vêtements, ainsi vous nous aiderez à continuer notre action envers les plus démunis.

RENSEIGNEMENTS :

SICTOM de la zone sous-vosgienne	INSER VET
13 bis rue de Giromagny	3 rue de Soissons / 4 bis rue St Antoine
90170 Etueffont	90000 Belfort
Tél: 03 84 54 69 44	Tél: 03 84 22 63 36/ 03 84 21 24 65
www.sictom-etueffont.fr	

